îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000085

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Logement et politique de la ville
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-002 – Développement du parc locatif social
Action « Aide à la création de logements locatifs très sociaux »

Sur l'action « Aide à la création de logements locatifs très sociaux » le montant proposé au BP 2017 est augmenté de 20,2 M€ supplémentaires en AP et de 7 M€ en CP. Les AP sont ainsi portées à 34,5 M€, et les CP à 27M€.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Les propositions du BP 2017 en matière d'aide aux logements locatifs très sociaux (PLAI) indiquent une baisse de l'engagement régional de -20,2 M€ en AP par rapport au BP 2015, et de -7M€ en CP par rapport au BP 2016.

Étant donnés les besoins importants dans notre Région concernant cette catégorie de logements sociaux, il n'est pas concevable d'opérer un tel désengagement, d'autant que d'après les explications de l'exécutif à la presse, celui-ci reviendrait à stopper le soutien régional à Paris et en petite couronne, soit la zone francilienne la plus dense. Ceci porterait un coup très dur à la politique régionale de logement social, et par là même aux très nombreux demandeurs aujourd'hui en attente.

En effet, un million de Francilien-ne-s sont aujourd'hui mal logé-e-s. Plus de 600 000 demandent et attendent un logement social, et 70% sont éligibles au logement social de par leurs revenus, essentiellement sur du social en PLUS et du très social en PLAI. 40 000 SDF se trouvent à Paris et leur nombre croît.

Il y a donc une grande urgence, à laquelle notre collectivité doit et peut répondre, faute de quoi la crise du logement se verrait encore aggravée.

En outre, la baisse de la construction de logements sociaux ne peut qu'entrainer une hausse du prix de l'immobilier, ainsi qu'un ralentissement de l'activité économique dans le bâtiment, avec des conséquences négatives pour l'emploi.

Pour toutes ces raisons, il importe de maintenir les engagements régionaux en matière de PLAI au niveau de 2015 pour les AP, et 2016 pour les CP.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

AMENDEMENT
N° 000086

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Politique de la ville et renouvellement urbain
Fonctionnement
Chapitre 935 – Aménagement des territoires
Sous fonction 54 – Habitat-Logement
Programme HP54-006 – Autres actions logement
Action « Divers organismes de logement »

Abonder l'action « Divers organismes de logement », de 0,6M€ en Autorisations d'engagement et de 0,6M€ en Crédits de paiement supplémentaires.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposés des motifs

Dans le cadre de sa politique du logement, la Région a par le passé fait le choix d'un travail partenarial avec le monde associatif, afin de développer sur les territoires, en lien avec les collectivités, des actions en matière d'amélioration de l'habitat, de résorption de l'habitat indigne, d'insertion sociale par le logement, de précarité énergétique ou de réhabilitation.

Dans l'ensemble de ces domaines, le travail avec des acteurs de terrain, notamment associatifs, est indispensable.

C'est pourquoi, plutôt que d'opérer un désengagement de ces partenariats, la Région doit impérativement travailler à leur maintien et à leur développement, avec des moyens conséquents.

Tel est l'objectif de l'amendement proposé ici.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000087

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Logement et Politique de la ville
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-005 – Action en faveur du logement des jeunes
Action « Logements des jeunes et des apprentis »

Sur l'action « Logements des jeunes et des apprentis » le montant proposé au BP 2017 est augmenté de 2 M€ supplémentaires en AP et 1,5M€ en CP. Les AP sont ainsi portées à 17M€, et les CP à 10,5M€.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Le jeunes, les étudiants et les apprentis comptent parmi les catégories les plus touchées par la crise du logement et le phénomène du mal logement qui affectent notre région. Ces derniers doivent faire face à la fois à la rareté des logements et à des conditions d'accès extrêmement contraignantes et discriminantes, en particulier dans le parc privé.

Afin de permettre à ces jeunes de vivre, de se former et d'étudier dans des conditions satisfaisantes, l'effort de notre collectivité en matière de logement des jeunes et des apprentis doit donc être particulièrement soutenu.

Or les propositions du BP 2017 indiquent une baisse de -1M€ en AP par rapport au budget 2016 et de -4M€ par rapport au budget 2015. En CP la baisse annoncée est de moins 5,6M€ par rapport à 2016.

Ces prévisions budgétaires ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins en logement des jeunes en Ile-de-France. Il est donc proposé avec cet amendement de maintenir l'engagement de notre collectivité à un niveau satisfaisant pour y répondre.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000088

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Logement et Politique de la ville
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-003 – Réhabilitation du parc locatif social
Action « Aide au parc de foyers de travailleurs migrants »

Sur l'action « Aide au parc de foyers de travailleurs migrants » le montant proposé au BP 2017 est augmenté de 0,3 M€ supplémentaires en AP et en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Dans la continuité du BP 2016, il est très regrettable que l'action « Aide au parc de foyers de travailleurs migrants » se trouve pourvue de zéro euro en AP et en CP pour ce BP 2017.

En effet, la Région Ile-de-France a, par le passé, su fournir des efforts conséquents pour répondre aux besoins dans ce domaine. Il est important qu'elle poursuive ces efforts, qui concernent la dignité des conditions de logement de populations particulièrement démunies et exposées à la précarité.

Pour poursuivre et anticiper les investissements auxquels notre collectivité doit contribuer dans ce domaine, il convient donc de doter cette ligne budgétaire à un niveau adéquat en AP comme en CP.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional
Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000089

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Logement et politique de la ville
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
51 – Politique de la ville
HP 51-002 – Requalification urbaine : actions contractualisées

Sur le programme « Requalification urbaine : actions contractualisées », le montant proposé au BP 2017 est augmenté de 15 M€ supplémentaires en AP. Les AP sont ainsi portées à 30 M€.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Concernant les actions contractualisées de requalification urbaine, l'exécutif régional prévoit pour 2017 la somme de 40 millions d'euros en crédits de paiement. En autorisations de programme cependant, seuls 15 millions d'euros sont prévus pour engager les premières opérations de mise en œuvre du NPNRU.

Au regard des engagements forts dont a su faire preuve le Région ces dernières années en matière de soutien aux opérations de requalification urbaine, de telles sommes ne témoignent guère d'une volonté de poursuivre cet engagement à un niveau comparable, et sont un signal négatif pour les habitants des quartiers concernés par les futurs projets.

C'est pourquoi il est ici proposé de renforcer le montant des autorisations de programme sur cette ligne, à hauteur de 30M€.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000090

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Logement et Politique de la ville
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-003 – Réhabilitation du parc locatif social
Action « Réhabilitation du parc locatif social »

Sur l'action « Réhabilitation du parc locatif social» le montant proposé au BP 2017 est augmenté de 5 M€ supplémentaires en AP et de 5M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

L'action « Réhabilitation du parc locatif social» est pourvue de zéro euro en AP et en CP pour ce BP 2017. Toutefois, les prévisions de consommation au 31/12/2016 indiquent un montant de 4,27M€ de CP consommés. De même, au 31/12/2015 ce sont 5,65M€ qui avaient été consommés sur cette action.

Ces chiffres attestent ainsi des besoins bien réels concernant ce dispositif. Il est donc incompréhensible que l'exécutif régional décide sa suppression pure et simple.

Au regard des besoins, pour poursuivre et anticiper les investissements auxquels notre collectivité se doit de contribuer, il convient de doter cette ligne budgétaire à un niveau adéquat.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000091

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Logement et Politique de la ville
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-004 – Aide au parc privé
Action « Lutte contre le saturnisme »

Sur l'action « Lutte contre le saturnisme » le montant proposé au BP 201 est augmenté de 0,20 M€ supplémentaires en AP et en CP. Le total des AP prévues se monte ainsi à 0,20M€, et celui des CP à 0,30M€.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Le projet de BP 2017 prévoit, dans la continuité du BP 2016, une dotation de zéro euro en AP et de 0,10 M€ en CP concernant l'action régionale en matière de lutte contre le saturnisme.

Cependant, le saturnisme représente un fléau encore bien réel dans notre région. Il touche en premier les populations les plus défavorisées, et doit à ce titre faire l'objet d'une attention particulière de notre collectivité.

C'est pourquoi il convient de maintenir l'effort régional en la matière au niveau de 2015.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000092

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Logement et politique de la vile
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-005 – Action en faveur du logement des jeunes
Action « Logements étudiants »

Sur l'action « Logements étudiants » le montant proposé au BP 2017 est augmenté de 2 M€ supplémentaires en AP et 1,5M€ en CP. Les AP sont ainsi portées à 17M€, et les CP à 10,5M€.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Le jeunes et les étudiants comptent parmi les catégories les plus touchées par la crise du logement et le phénomène du mal logement qui affectent notre région. Ce sont près de 60 000 d'étudiants qui viennent s'installer chaque année en Ile-de-France pour étudier, et qui doivent faire face à la fois à la rareté des logements et à des conditions d'accès extrêmement contraignantes et discriminantes, en particulier dans le parc privé.

Afin de permettre à ces jeunes de vivre et d'étudier dans des conditions satisfaisantes, l'effort de notre collectivité en matière de logement étudiant doit donc être particulièrement soutenu.
Or les propositions du BP 2017 indiquent une baisse de -2M€ en AP et de -1,5M€ en CP par rapport à 2016.

Il est donc proposé avec cet amendement de maintenir l'engagement de notre collectivité pour le logement étudiant au niveau de l'an passé.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional
Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000093

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT
Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Logement et Politique de la ville
Investissement
Chapitre 905 – Aménagement des territoires
Sous-fonction 54 – Habitat - Logement
HP 54-002 – Développement du parc locatif social
Action « Aide à la création de logements locatifs sociaux »

Sur l'action « Aide à la création de logements locatifs sociaux » le montant proposé au BP 2017 est augmenté de 46 M€ supplémentaires en AP et de 18,5 M€ en CP. Les AP sont ainsi portées à 66M€, et les CP à 58,5M€.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Les propositions du BP 2017 en matière d'aide aux logements locatifs sociaux (PLUS) indiquent une baisse de l'engagement régional de -46 M€ en AP par rapport au BP 2015, et de -18,5M€ en CP, également par rapport au BP 2015.

Étant donnés les besoins importants dans notre Région concernant cette catégorie de logements sociaux, il n'est pas concevable d'opérer un tel désengagement, d'autant que d'après les explications de l'exécutif à la presse, celui-ci reviendrait à stopper le soutien régional à Paris et en petite couronne, soit la zone francilienne la plus dense. Ceci porterait un coup très dur à la politique régionale de logement social, et par là même aux très nombreux demandeurs aujourd'hui en attente.

En effet, un million de Francilien-ne-s sont aujourd'hui mal logé-e-s. Plus de 600 000 demandent et attendent un logement social, et 70% sont éligibles au logement social de par leurs revenus, essentiellement sur du social en PLUS et du très social en PLAI. 40 000 SDF se trouvent à Paris et leur nombre croît.

Il y a donc une grande urgence, à laquelle notre collectivité doit et peut répondre, faute de quoi la crise du logement se verrait encore aggravée.

En outre la baisse de la construction de logements sociaux ne peut qu'entrainer une hausse du prix de l'immobilier, ainsi qu'un ralentissement de l'activité économique dans le bâtiment, avec des conséquences négatives pour l'emploi.

île de France
Conseil régional

Pour toutes ces raisons, il importe de maintenir les engagements régionaux en matière de PLUS au niveau de 2015.

Céline MALAISE